



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL ACADÉMIQUE PLÉNIER

DU

10 NOVEMBRE 2025

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents :

Mme BERGÈS Karine, Présidente de l'Université

Collège A

Mme ALLARD-POESI Florence

M. BOFFA Romain

Mme COLL Isabelle

M. MELLOUK Abdelhamid

M. FUNALOT Benoit

Mme GOROCHOV Nathalie

Mme COSTES Laurence

M. JOURDAN Philippe

M. MALFATTI Edoardo

Mme NAILI Salah

Mme PARISOT Yolaine

Mme PERELMAN Galina

Mme RAFFARIN Anne

M. WAGENER Noé

Collège B

Mme BARAU Caroline

Mme BONNASSIEUX Corinne

M. DOMINGUES Rui Patrick

Mme GALLOT Fanny

M. GERMAIN Philippe

Mme MARQUEZ Sonia

Mme RIFAI Hala

Collège C

Mme CHAUVEL Séverine

Mme N'DAH-SEKOU Virginie

M. RICHARD Thomas

Collège des personnels BIATSS

Mme GERMÉ Gisèle
M. HUET Jean-Baptiste
Mme LARAIN Lydia
M. COSTES Bruno
Mme CAUPOS Émilie
Mme BOVE Sara

Collège dit « des usagers »

Mme KACI Anaïs
M. GACHOWSKI Thomas
Mme GRAS Elisabeth
M. RICHARD Sébastien
Mme ZILLIGEN Lysandre
M. VINCENT Lhéo

Collège dit « des personnalités extérieures »

M. FARVAQUE Etienne

Parmi les membres du conseil académique, étaient présents par procuration :

Collège A

M. AUDARD Vincent (pouvoir à M. FUNALOT)
M. COHEN José (pouvoir à M. FUNALOT)
Mme LECHAPT-ZALCMAN Emmanuelle (pouvoir à M. DOMINGUES)
Mme ALBANSE Patricia (pouvoir à M. NAILI)
Mme SBIDIAN Emilie (pouvoir à M. DOMINGUES)
Mme TACHER Vania (pouvoir à Mme N'DAH-SEKOU)
M. ZIDI Mustapha (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Collège B

M. LESCURE Jean-Marie (pouvoir à M. NAILI)

Collège C

M. DUYCK Clément (pouvoir à Mme MARQUEZ)

Mme ENGELS Cynthia (pouvoir à Mme RIFAI)

Mme HARBELOT Isabelle (pouvoir à Mme RIFAI)

Collège dit « des usagers »

M. JOLIVOT Sébastien (pouvoir à Mme KACI)

Mme GOMES RODRIGUES JORGE Angèle (pouvoir à M. RICHARD)

M. MEUDEC Romain (pouvoir à Mme ZILLIGEN)

Mme CHALLOIT Manon (pouvoir à M. GACHOWSKI)

M. LEJEUNE Mathieu (pouvoir à Mme KACI)

M. BRICET Jean-Baptiste (pouvoir à M. RICHARD)

Collège des personnalités extérieures

Mme PRÉVOT-CARPENTIER (pouvoir à Mme BERGÈS)

Mme PIGEYRE Frédérique (pouvoir à Mme ALLARD-POESI)

Parmi les invités et membres de droit, étaient présents ou représentés :

M. APARICIO Romain, Directeur général des services adjoint projets stratégiques et Directeur exécutif ÉRASME

Mme HMAMOU Fadoua, Directrice de la DAJG

M. TUZLU Taylan, Directeur du cabinet de la présidence

M. VIDEAU Yann, Directeur de la FSEG

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1 Point d'information de la Présidente de l'Université	6
2. FORMATION ET RECHERCHE	6
2.1 Désignation des membres du jury ERASME	6
3. QUESTIONS DIVERSES	21

La séance débute à 14h 30, sous la présidence de Mme BERGÈS.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information de la Présidente de l'Université

Néant

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Désignation des membres du jury ÉRASME

Mme BERGÈS : Bonjour à toutes et à tous. Je vous propose de commencer ce CAC pour les compositions et les candidatures au jury ERASME, vague 4. Comme vous le savez, nous avons lancé l'appel à candidatures, qui s'est clôturé vendredi 7 novembre à minuit, ou 23h59, je ne sais plus, à l'issue duquel nous avons recueilli des candidatures pour le jury ERASME dans les quatre collèges. Je les rappelle très rapidement : 4 représentants des partenaires, 4 représentants des personnels BIATSS, 4 représentants des enseignants et/ou enseignants-chercheurs, et 4 représentants des étudiants. Les candidatures ont été mises à disposition sur le Share point. Vous avez dû pouvoir accéder aux dossiers qui ont été déposés par la DT.

Je voulais vous soumettre une proposition de travail, parce que nous avons un certain nombre de candidatures. Nous aurons un petit problème pour les étudiants, j'y reviendrai à la fin, mais je remercie vraiment les collègues qui, pour la première année, se sont beaucoup plus mobilisés (j'en suis ravie), tout comme le COPIL ERASME, avec qui nous avons travaillé et discuté de ces candidatures. Pour essayer d'être efficace et éviter de passer en revue chaque candidat de façon nominative, je voulais vous proposer (il n'y a rien d'imposé) de travailler par collège. Nous afficherons la liste de toutes les candidatures reçues par collège, et nous proposerons des critères, avec des noms surlignés en vert. Ces noms ne sont pas imposés, ce sont juste des propositions, pour pouvoir discuter, pour tenir compte des équilibres, notamment de composantes, de structures, de métiers, d'expertise. Nous y reviendrons pour chaque collège. Nous nous mettrons d'accord sur une liste par collège, pour éviter de passer en revue personne après personne. De plus, voter par personne prendrait très longtemps et nécessiterait de voter à bulletin secret.

Pouvons-nous donc nous mettre d'accord sur la méthode, à savoir voter sur une liste, sur laquelle nous aurons discuté, bien évidemment ? C'est l'objet du passage en revue des quatre listes ; vous aurez la possibilité d'intervenir, de demander des précisions.

Je vous propose à chaque fois de vous donner, pour chaque collègue, les critères qui ont prévalu, mais qui, je le répète, ne valent pas imposition, mais proposition, avec possibilité, si vous le souhaitez, de discuter sur la permutation d'un nom avec un autre. C'est le but de cet échange, pour arriver à une liste finalisée dans chaque collège et pouvoir avoir un vote, qui nous permettra d'éviter de préciser pourquoi nous n'avons pas retenu telle ou telle personne. Ce n'est pas contre la personne. En fonction de la cohérence de la liste et des principes qui vont prévaloir, nous allons plutôt choisir telle personne, mais ce n'est pas parce que nous aurons refusé d'avoir telle ou telle personne.

Êtes-vous d'accord sur la méthode ? N'hésitez pas à intervenir et à donner votre avis si vous le souhaitez.

Je propose de commencer par les partenaires, ensuite les BIATSS, les enseignants et enseignants-chercheurs et les étudiants.

Mme CHAUVEL : Peux-tu faire un petit rappel du nombre de personnes qui doivent être retenues dans chacun des collèges ?

Mme BERGÈS : Je viens de le dire à l'instant : 4 personnes par collège, soit en tout 16 personnes.

Mme CHAUVEL : Désolée, il y a eu du bruit, et je n'avais pas compris.

Mme BERGÈS : Ce n'est pas grave. C'est 4, comme cela l'a toujours été.

M. APARICIO : Bonjour à toutes et à tous. Je voulais donner quelques précisions opérationnelles, une fois que le groupe du jury sera constitué. Une réunion d'information pour les membres du jury se tiendra le 10 décembre à 17h en distanciel sur Teams. Il est important d'y participer, mais, si toutefois l'un ou l'une des membres ne pouvait pas y participer, elle sera enregistrée, et son contenu sera disponible.

Deux autres points sont obligatoires ; une distribution des projets sera faite aux membres du jury, qui rapporteront sur deux ou trois dossiers, sachant que sur chaque dossier, il y aura au moins deux rapporteurs. Il n'y a jamais un seul avis. Il y en a au moins deux, parfois trois. Le

travail s'étalera du 10 décembre au 10 janvier ; les membres devront rapporter, lire les dossiers et mettre des préconisations pour le 10 janvier.

Ensuite, le jury se réunira le 19 janvier à partir de 9h. Traditionnellement, cela prend un peu de temps. Généralement, nous avons à peu près 5 dossiers. Il faudra compter un peu plus que la matinée, de 9h à 13h, voire 13h30.

Voilà pour ces éléments pratiques, pour que chacun les ait en tête.

Mme BERGÈS : Merci Romain. Il est important de retenir ces dates, effectivement, puisqu'elles constituent à la fois des points d'information avant le jury, et ensuite pour le jour J, en présentiel.

Si vous êtes d'accord, nous pouvons débiter.

Collège des partenaires

Mme BERGÈS : La méthodologie proposée par le COPIL ERASME est la recherche d'un équilibre entre les partenaires institutionnels et socio-économiques et la recherche d'un équilibre entre les expertises métiers.

Je voulais faire un petit point de rappel pour que tout le monde soit au même niveau d'information ; les partenaires sont d'autant plus importants que, cette année, cet appel à projet ERASME Vague 4 a une coloration un peu plus forte avec des partenaires. On attend toujours que des partenaires soient associés, mais c'est vrai que là, le point de vigilance sera mis sur un travail avec des partenaires ayant un projet en coconstruction. Le partenaire est vraiment important, et la représentation équilibrée, à la fois des partenaires institutionnels et socio-économiques, nous semble la plus représentative pour les différents projets qui pourront nous être soumis, surtout pour les différents partenaires qui pourront être intégrés dans les projets.

Je vous projette la liste de toutes les candidatures. Chaque fois, vous aurez toutes les candidatures proposées, le nom, le prénom et la structure dont ils sont issus. La proposition apparaît en vert ; comme je l'ai précisé, elle est tout à fait modifiable en fonction des discussions. Celle que nous faisons qui est celle que nous avons pensée être la plus équilibrée en termes de représentation des partenariats. Je vous laisse prendre connaissance de ce qui est à l'écran et je vous justifie juste la proposition d'associer comme partenaire de la Ville de Créteil, en la personne de Rémy BERNAUD ; nous avons des liens étroits avec nos partenaires à la mairie de Créteil, notamment sur la thématique de l'égalité des chances. Le deuxième partenaire est un partenaire Région, notamment parce que nous travaillons avec le Service de formation

supérieure et vie étudiante, via son représentant Laurent BILLIA. Rappelez-vous que, vendredi, l'assemblée des partenaires a été organisée à la MAC ; nous avons certains de ses représentants. Nous avons également proposé une association, l'Association Agir et Innover 94. La représentation des associations est très importante dans l'ADN de ces projets ERASME.

Et enfin, Martin BORTZMEYER, un représentant du ministère de la Transition écologique et de l'Aménagement du territoire.

C'est une proposition, mais elle est tout à fait discutable, et je vois déjà qu'il y a des mains levées ; Séverine. Je ne sais pas si tu es la première à avoir levé la main.

Mme CHAUVEL : Je ne sais pas non plus. J'ai levé la main avant de voir les noms en vert. Concernant les critères par rapport à l'équilibre hommes-femmes, est-ce quelque chose que l'on prend en compte ?

Mme BERGÈS : Nous l'avons davantage pris en compte pour les enseignants-chercheurs. Nous avons essayé, pour les BIATSS, sans arriver tout à fait à la parité. Pourquoi ? Parce que, si nous faisons à chaque fois 50-50, les représentations, notamment de structures ou d'expertise métier, n'étaient pas forcément équilibrées. Nous avons essayé de le faire au maximum. Après, c'est à nous de voir si c'est un critère qui peut être plus important que l'affiliation à telle ou telle structure, par exemple.

Mme CHAUVEL : Ce n'est pas nécessairement un argument, parce que cela peut être à géométrie variable, selon les collègues.

Mme BERGÈS : Ce n'est pas rigoureusement applicable, on va dire. Cependant, nous tenons à ce qu'il y ait un équilibre dans la liste finale ; normalement, ce sera le cas.

Le collège des partenaires, en effet, n'est pas le bon exemple. Parmi les candidatures, nous avons deux partenaires femmes, Madame LEBARBIER et Madame GOUIN ; la première est représentante de la Société Générale, l'autre est représentante du CROUS. Le travail avec certains partenaires étant plus étroit qu'avec d'autres, nous avons fait cette proposition, mais nous pouvons écouter les remarques. Je vois que Fanny lève la main.

Mme GALLOT : Comme ce sont beaucoup des partenaires de collectivités, je me demandais si cela ne vaudrait pas le coup d'intégrer plutôt quelqu'un du CROUS, par exemple. En effet, il y a des enjeux de genre, mais aussi le type de partenariat qui est construit, et je pense que cela

pourrait peut-être être intéressant d'avoir quelqu'un du CROUS, qui, en outre, est impliqué dans les transformations ; en effet, il y a cette idée, dans ERASME, de travailler avec d'autres structures au niveau local.

Mme BERGÈS : Romain, tu pourrais peut-être réagir ? En effet, tu es en lien avec la direction des partenariats, tu peux peut-être nous dire si cela te semble possible ou pas.

M. APARICIO : Tout est possible, bien sûr. Sur le plan de l'activité partenariale, nous étions peut-être plus favorables à travailler sur les collectivités territoriales, notamment parce que nous avons engagé avec la Ville de Créteil une action en profondeur avec eux, qui a commencé à se mettre en place la semaine dernière avec l'Assemblée des partenaires. Pour la Région, c'est le métier de la personne qui nous paraissait important, sa Direction nous concernant particulièrement. Quant au CROUS, nous aurions aimé qu'il se mobilise à un niveau plus important, parce qu'il nous envoie toujours la même personne, et nous avons un peu du mal. Maintenant que j'ai dit ça, tout est envisageable ; je n'ai pas de blocage particulier.

Mme BERGÈS : Séverine, tu veux reprendre la parole ?

Mme CHAUVEL : Je défendrai la candidature du CROUS, en appuyant l'argument que soulevait Fanny, et pour des questions de genre ; je trouve vraiment dommage qu'il y ait quatre hommes pour ce collège, alors qu'il est possible de faire autrement. C'est aussi une question de fond sur les partenariats ; les partenariats en jury seront-ils des partenariats déjà engagés, ou au contraire, cela peut-il aider ce jury à approfondir certains partenariats ?

Mme BERGÈS : Je suis d'accord ; je n'ai pas de problème là-dessus. Nous pouvons envisager une permutation.

Anne, tu voulais intervenir ?

Mme GOULLET DE RUGY : Oui, je voulais dire que nous avons des partenariats déjà engagés avec le CROUS, mais cela me semble tout à fait possible de permuter et d'intégrer la représentante du CROUS. Martin BORTZMEYER a déjà fait partie du jury l'année dernière dans le jury ; il avait une expertise intéressante sur la transition écologique, mais je crois que c'est aussi l'orientation de la personne qui a candidaté pour le CROUS. Nous pouvons donc permuter. Pour moi, ce n'est pas un problème.

Mme BERGÈS : Pour moi non plus. Actons-nous le fait que nous intégrons Mme Nina BOUIN à la place de M. BORTZMEYER, qui a déjà siégé dans le jury ERASME l'année dernière ? Partons-nous sur cette proposition ? Y a-t-il d'autres remarques ? Je ne vois rien.

Mme GOULLET DE RUGY : Cela semble bon. Pas de remarques.

Mme BERGÈS : Très bien. Nous faisons donc cette permutation.

Le jury ERASME pour les partenariats sera donc composé ainsi :

- M. Rémy BERNAUD, Mairie de Créteil ;
- M. Laurent BILLIA, Région Île-de-France ;
- Mme Nina GOUIN, CROUS de Créteil ;
- M. Bruno TRIBOIRE, Association Agile et Innover 94.

Avant de voter sur ce collègue, Samira va vous donner les procurations.

Mme CHIBANI indique les procurations.

Mme BERGÈS : Merci. Je vous propose de passer au vote.

Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité la composition des membres du jury de l'appel à projets ÉRASME pour le collège des représentants des partenariats.

Collège des BIATSS

Mme BERGÈS : Nous pouvons passer au collège suivant, le collège des représentants BIATSS de l'établissement.

Pour ce collège, la méthodologie proposée est la suivante :

- Priorité est accordée à des membres élus ;
- Recherche d'un équilibre entre les structures de rattachement ; c'est important, car nous avons reçu des candidatures émanant à la fois de personnel BIATSS des composantes, et à la fois des services centraux et communs. Nous souhaitons un équilibre entre les deux ;
- Recherche d'un équilibre entre l'expertise métier ;

- Respect de la parité, dans la mesure où les critères sont satisfaits.

Voilà la liste des candidatures. Je vous laisse en prendre connaissance.

Pour les services centraux, il est proposé les candidatures de :

- M. William SEDZIAK, Direction des études et de la vie étudiante, plus précisément dans l'insertion professionnelle et l'orientation au SCUIO-BAIP ;
- M. Antoine VINCENT, un jeune collègue recruté à la Direction de la transformation ;

Et pour la représentation des composantes :

- Mme Magali CAVROIS, de l'IUT Sénart-Fontainebleau ;
- M. Bruno COSTES, élu représentant de l'IMRB et de la Faculté de Santé.

Nous vous laissons réagir et exprimer vos points de vue sur cette proposition. Yolaine.

Mme PARISOT : Je me demandais, dans la mesure où le jury de l'ERASME est piloté par la DT, si ce n'était pas un peu redondant d'avoir dans le jury une personne rattachée à la DT ?

Mme BERGÈS : J'ai eu la même réaction que toi, quand nous avons discuté. A priori ce n'est pas le même pôle ; je laisse Romain s'exprimer sur cette candidature.

M. APARICIO : Oui, en effet, Karine m'avait fait un peu le même retour. Je donnerais deux éléments. Antoine n'est pas dans le pôle ERASME ; il est au bureau de la qualité, avec Sylvie MATEKI, qui s'occupe de la qualité. C'est l'expertise en gestion de projets qui nous semblait intéressante de ce point de vue. Certes, il est logé à la DT, mais il ne s'occupe pas du tout de l'appel à projets d'ERASME en tant que tel. Par ailleurs, ce que je voulais signifier, c'est que les collègues de la DT sont des collègues comme les autres. Je ne vois pas ce qui pourrait les disqualifier. C'est la première fois que l'un d'entre eux candidate, mais il est tout autant que d'autres capable de participer à un jury et d'instruire des projets. Je garantis la probité des collègues. De toute façon, aucun aspect ne viendrait perturber le processus parce qu'il serait de la DT.

Mme CHAUVEL : Je voulais réagir par rapport à cet argument parce que la question n'est pas de mettre en doute la probité des collègues ni leur capacité, c'est par rapport aux critères qui ont été donnés, sur la représentativité des services, des composantes.

Mme BERGÈS : Non, c'était un équilibre entre deux représentants des composantes et deux représentants des services centraux. À la fin, nous avons deux personnes de la faculté de santé, donc nous avons proposé M. COSTES, qui était élu. Nous avons aussi Mme LE HENAND, de l'IUK/Faculté de Santé ; nous sommes donc restés sur le campus de Fontainebleau, avec Mme CAVROIS, et sur M. SEDZIAK, pour son travail à la DEVE. Par ailleurs, nous avons mis de côté l'agence comptable pôle trésorerie, parce que nous estimions que c'était peut-être un peu éloigné des questions en lien avec cette AAP.

Mme ALLARD-POESI : Le profil de Madame Amy SORCE ne serait-il pas intéressant ? C'est quelqu'un qui a une expérience internationale, qui est d'origine britannique.

J'ai aussi une question relative à Madame Magali CAVROIS ; quel poste occupe-t-elle à l'IUT ?

Mme BERGÈS : Elle est responsable de scolarité.

Mme Amy SORCE est chargée de relations internationales. C'est ce que tu dis, Florence, sa dimension internationale...

Mme ALLARD-POESI : Oui, c'est ça. C'est juste une suggestion. C'est quelqu'un qui a une expérience, si mes souvenirs sont exacts, en Grande-Bretagne. C'était juste pour varier ; une personne est responsable de la scolarité, donc plutôt autour des études et de la vie étudiante. La dimension internationale permettrait d'ajouter quelque chose d'un peu différent.

Mme BERGÈS : Si les collègues vont vers cette proposition, cela veut dire qu'il faudrait remplacer Magali CAVROIS par Amy SORCE. Nous sommes d'accord ?

Mme ALLARD-POESI : C'est ça, mais c'est une proposition.

Mme BERGÈS : Je ne sais pas. Qu'en pensent les collègues ? Oui ? Noé.

M. WAGENER : Dans ce cas, ne pourrait-on pas plutôt switcher avec Bruno COSTES, puisque le but est d'introduire plus de femmes dans le jury ? Switcher entre Amy SORCE et Bruno COSTES ?

Mme BERGÈS : Bruno COSTES était le seul élu que nous avons ; et pour les personnels, que ce soient les BIATSS ou les enseignants-chercheurs, nous avons proposé de donner la priorité aux élus. C'était pour avoir au moins un représentant BIATSS élu. C'était aussi pour faire cet équilibre-là.

M. WAGENER : Je n'ai pas la vision complète ; est-on en fort déséquilibre hommes-femmes ? Un collègue avait 4 hommes, maintenant un en a 3 ; cela commence à faire beaucoup.

Mme BERGÈS : Je pense que ce serait pertinent. Isabelle.

Mme COLL : C'est un peu difficile de s'exprimer. Je vois bien le choix d'avoir un rattaché au central et un rattaché en composantes, mais au-delà de ça, j'ai du mal à voir ce qui a été utilisé comme critère pour sélectionner des personnes. Je comprends bien que chaque personne puisse avoir ses propres qualités, mais en remplacer une par une autre... Je suis très gênée, j'ai l'impression de me prononcer sur des personnes.

Mme BERGÈS : Non ; c'est le rappel des critères ; il ne faut pas se prononcer sur les personnes, mais plutôt sur leurs fonctions et sur la représentation, en tout cas pour les BIATSS (composantes ou central), et voir après sur la liste finale la palette de représentants de BIATSS que nous pouvons avoir. Ce n'est pas sur le nom des personnes, mais plutôt sur leur fonction et sur leur rattachement.

Mme COLL : Tout à fait, mais, par exemple, pourquoi quelqu'un de la DEVE plutôt que de l'agence comptable ?

Mme BERGÈS : C'est vraiment l'expertise métier.

Mme COLL : D'accord. Mais, par exemple, sur ce qu'a proposé Florence, je ne sais pas trop m'exprimer. Ce sont deux personnes qui ont toutes les deux des atouts et je serais très gênée. Je ne suis pas sûre d'être la seule à avoir cette gêne à remplacer une personne par une autre, au-delà des choix de composantes, de métiers et de genres.

Mme BERGÈS : Si nous voulons être plus dans un équilibre de genre, nous pouvons tout à fait faire la permutation avec Madame SORCE ; cela permettrait de rééquilibrer deux-deux.

M. WAGENER : La permutation de SORCE avec qui ?

Mme BERGÈS : Avec Bruno COSTES. Cela donnerait :

- Mme Amy SORCE, IAE Paris-Est ;
- M. William SEDZIAK, Direction de la vie étudiante ;
- M. Antoine VINCENT, Direction de la transformation ;
- Mme Magali CAVROIS, IUT, Sénart-Fontainebleau, Campus Fontainebleau.

Deux hommes, deux femmes ; deux composantes et deux services centraux. Telle est la proposition. C'est clair pour tout le monde ? Oui.

Nous votons.

Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité la composition des membres du jury de l'appel à projets ÉRASME pour le collège des représentants des personnels BIATSS.

Collège enseignants et enseignants-chercheurs

Mme BERGÈS : Nous passons à la représentation des enseignants ou enseignants-chercheurs. Suite à un certain nombre de discussions que nous avons eues dans les instances depuis septembre, nous souhaitons accorder une priorité à des membres élus, ainsi qu'aux nouvelles candidatures ; en effet, il y a à la fois de nouvelles candidatures pour les enseignants-chercheurs et enseignants, et des candidatures de personnes qui ont déjà siégé deux fois dans les précédents AAP. Il est recherché un équilibre entre les structures de rattachement, entre les champs disciplinaires et les domaines de recherche, ainsi que le respect de la parité.

Nous vous projetons la liste de l'ensemble des candidatures avec, toujours pareil, les propositions que je vais vous expliquer. Le choix a été de se porter d'abord sur des collègues élus. C'est le cas d'Amélie GUILLIN (composante FSEG), de Clément DUYCK (UFR LLSH), et d'Abelhamid MELLOUK (Équipe de recherche, LISSI).

Certains collègues, ici, dans la liste, ont déjà participé à des AAP Erasme ; c'est le cas d'Isabelle HARBELOT et d'Aurélien VERNEY-CARRON.

Nous avons également proposé Tharaniya SRIKANTHASAMY TAMBOSCO, pour une représentation du laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbains (Lesu), peut-être en remplacement de Isabelle HARBELOT, que je remercie, parce qu'elle a été toujours très active

dans les différents AAP. Il semble intéressant de pouvoir proposer à des collègues qui n'ont jamais siégé de participer à cet AAP.

Je vous laisse vous exprimer sur ces propositions. Nous sommes dans la parité.

Mme CHAUVEL : En effet, ce renouvellement, avec de nouvelles candidatures, est intéressant, mais je voulais comprendre ce qui avait présidé au choix de ces nouvelles candidatures.

Mme BERGÈS : Nous avons privilégié des membres élus, puis nous avons pris en compte les autres critères, notamment l'équilibre des champs disciplinaires et des domaines de recherche. Par exemple, Amélie GUILLIN, le domaine FSEG, donc SHS ; Clément, le domaine SHS également, Abdelhamid MELLOUK pour le domaine des sciences. Nous ne pouvions pas reprendre encore quelqu'un du domaine SHS. Par ailleurs, le Lesu nous semblait très actif. Je ne parle pas de la collègue, que je ne connais pas, mais du laboratoire, qui a cette expertise, qui travaille beaucoup en lien avec la société. Nous avons enlevé le premier collègue, que je ne connais pas non plus, Emmanuel DORDIER, professeur junior à l'UPEC, rattaché à l'IMRB. Idem pour Johnny DELORT-DEDIEU, vacataire à l'UPEC, Isabelle HARBELOT, qui a fait du très bon travail, mais qui a siégé plusieurs fois, ainsi qu'Aurélie VERNEY-CARRON. La candidature d'Artemisa FLORES pouvait être tout à fait intéressante, mais, dès lors que nous avions déjà deux collègues sur les SHS, cela semblait difficile de remettre encore une troisième personne. Pareil pour Benjamin DENECHAU, laboratoire LIRTES.

Ces critères nous semblaient quelque chose d'assez équilibré pour les enseignants et enseignants-chercheurs, pour les projets qu'il faudra expertiser, et qui, vous le savez, portent sur tous les domaines.

Mme CHAUVEL : Cet équilibre entre les disciplines est en effet intéressant ; pourquoi Amélie GUILLIN plutôt qu'Artemisa FLORES ?

Mme BERGÈS : Parce qu'elle est élue. Nous avons eu une discussion à plusieurs reprises sur le fait que l'on ne sollicitait peut-être pas assez de collègues élus. Nous avons souhaité, pour les enseignants-chercheurs, mettre plus l'accent là-dessus. L'année prochaine, le choix pourra être différent, mais cela nous semblait intéressant ; par ailleurs, la composante FSEG n'a pas beaucoup été représentée, me semble-t-il, dans les jurys ERASME précédents.

Comme je vois que le temps avance, si vous en êtes d'accord, pouvons-nous voter sur cette liste, s'il n'y a pas d'autres interventions ?

Il y a une main levée. Nathalie GOROCHOV.

Mme GOROCHOV : Bonjour. Quel est le statut des quatre enseignants-chercheurs retenus ?

Mme BERGÈS : Amélie GUILLIN est MCF, Clément DUYCK est MCF, Tharaniya TAMBOSCO est MCF, et je crois qu'Abdelhamid MELLOUK est PR. Si quelqu'un peut nous éclairer ?

Un intervenant : Oui, il est PR.

Mme BERGÈS : Je vous laisse exprimer vos votes sur le chat, s'ils sont abstentions ou négatifs. Comme je n'en vois pas, je considère donc que nous avons approuvé à l'unanimité la composition du collège des enseignants et enseignants-chercheurs.

Le conseil académique plénier approuve à l'unanimité la composition des membres du jury de l'appel à projets ÉRASME pour le collège des représentants des enseignants et enseignants-chercheurs.

Collège des étudiants

Mme BERGÈS : Pour le dernier collège, c'est un petit peu plus difficile, même très difficile, puisque, malgré nos sollicitations et nos relances répétées auprès des étudiants, notamment des associations, nous n'avons reçu qu'une seule candidature, celle de Lhéo VINCENT, laboratoire BIOTN. Il nous manque donc trois étudiants. Nous avons essayé, même encore ce matin, de solliciter les étudiants. Nous sommes un peu embêtés.

Nous avons établi également un certain nombre de critères ; nous souhaitons avoir des représentants de licences, masters et doctorats.

Je ne sais pas trop ce qu'il y a lieu de faire : se donner quelques jours pour relancer des étudiants ? Ce serait bien, même si nous serions hors clous de la réglementation ; en effet, la date butoir était vendredi dernier. Cependant, je pense que tout le monde pourrait être d'accord si nous faisons cette approche un peu plus proactive envers nos étudiants ; il me semble fondamental que nos étudiants soient représentés dans un jury d'établissement.

Nous nous demandions aussi s'il y avait quelques candidatures en direct d'élus étudiants. Je vois des mains levées. Qui a levé la main en premier ? Lhéo VINCENT. Nous vous laissons la parole.

M. VINCENT : Je voulais faire une intervention dans ton sens, Karine : en effet, cela peut être bien de se laisser quelques jours supplémentaires. Par ailleurs, si certains élus étudiants se sentent d'attaque aujourd'hui, pourquoi pas prendre tout de suite leur candidature, comme cela se fait assez régulièrement. La difficulté d'étudiant, c'est que le temps manque ; il est plus difficile de se dégager du temps quand on est étudiant. C'est je pense, la raison de ce manque de candidatures. Nous déplorons tous cette situation, mais elle s'explique en grande partie par cette difficulté de dégager du temps. Souvent, les élus sont déjà investis dans d'autres commissions ; la commission des moyens, la commission des statuts, la CVEC, sont autant de commissions où les étudiants sont sollicités, où ils sont déjà présents.

Mme BERGÈS : Nous pouvons donner la parole à Thomas. Je vois qu'Anaïs a aussi levé la main.

M. GACHOWSKI : Merci beaucoup. Cet appel à candidatures était ouvert à tous les étudiants, c'est ça ?

Mme BERGÈS : Absolument.

M. GACHOWSKI : Je viens de vérifier dans ma boîte mail : je n'ai reçu aucun appel à candidatures par mail. Le seul mail que j'ai reçu, c'est pour monter un projet. Les étudiants autour de moi n'ont pas reçu non plus d'appel à candidatures. Il y a peut-être eu un problème sur la communication.

Je peux candidater en direct.

Mme BERGÈS : Thomas, on me dit que le même mail est parti aux étudiants et aux autres membres. Le mail pour les étudiants devrait donc avoir été diffusé. Lhéo confirme avoir reçu le mail. Ce mail est projeté.

M. GACHOWSKI : Il y a peut-être eu un problème technique. Je suis étonné qu'aucun autre étudiant n'ait candidaté ; en effet, nous avons reçu d'autres appels à candidatures, par exemple pour les associations, et là il y a eu plus d'entrain.

Mme BERGÈS : Les autres étudiants, sur le chat, disent qu'ils l'ont reçu. C'est peut-être ta boîte qui dysfonctionne.

M. GACHOWSKI : J'ai vérifié sur les boîtes de mes coélus.

M. VINCENT : Je me permets de reprendre la parole. J'ai bien reçu le mail deux fois, ainsi que les fameux mails « UPEC Hebdo » ; ce n'était pas un mail dédié à la candidature ERASME, mais cela apparaissait.

M. GACHOWSKI : Le seul mail que j'ai reçu était pour monter l'accompagnement des projets des étudiants.

Mme BERGÈS : On me dit que c'était dans le même mail.

M. GACHOWSKI : Cela se perd ; je pense que les étudiants ont surtout vu l'appel à projets. Il y a peut-être une méthodologie différente à avoir.

Mme BERGÈS : Il faudrait faire des listes spéciales pour les étudiants.

M. GACHOWSKI : Il faut lire tout le mail avant d'arriver à la candidature. Il faut penser aux étudiants.

Mme BERGÈS : L'objet est quand même : « Appel à candidatures ». Anaïs, vous avez la parole.

Mme KACI : En réponse à ce qui a été dit par Thomas, nous avons tous reçu le mail ; par contre, il arrive que certains mails envoyés par l'UPEC passent dans les spams ou n'arrivent dans les boîtes mail que beaucoup plus tard. C'est peut-être le cas pour quelques étudiants. En tout cas, je peux confirmer que je l'ai reçu sur ma boîte mail étudiante et les élus de chez nous, nous l'ont également confirmé.

Au niveau des candidatures des étudiants, j'ai relancé plusieurs fois de mon côté, évidemment, pour voir s'il n'y avait pas quelque chose à faire pour qu'il y ait plus de candidatures. Et c'est vrai que le problème qui ressort est le manque de temps, comme le disait tout à l'heure Lhéo ; plusieurs personnes étaient disponibles sur quelques dates et pas d'autres, ou alors juste sur une date et pas les autres, et, malgré leur intérêt, ils n'ont pas pu se libérer.

Mme BERGÈS : Nous avons expliqué que la première date, celle du 8 décembre, n'est pas obligatoire ; il vaut mieux y être, mais elle sera enregistrée, et donc toutes les consignes seront fournies aux personnes qui siègent dans le jury. La date importante est la date du 19 janvier, ainsi que l'expertise, mais qui se fait hors réunion.

Anne, puis après nous prendrons une décision pour les étudiants.

Mme GOULLET DE RUGY : En effet, les étudiants manquent de temps. Je sais qu'Anaïs a dépensé pas mal d'énergie pour essayer de mobiliser.

Y a-t-il des candidatures dans la salle d'étudiants ou d'étudiantes ? Nous avons dit « priorité aux élus », ce qui semble tout à fait valable pour les étudiants.

S'il nous manque encore quelques candidatures, nous pouvons nous donner quelques jours, et continuer la recherche.

Mme BERGÈS : C'est une bonne proposition. Certains élus étudiants, dans la salle, souhaitent-ils se porter candidats ? Peut-être Thomas ; je vois que la main est levée à nouveau.

M. GACHOWSKI : J'avais fait exprès de ne pas candidater, mais je vois qu'il n'y a pas de candidature, je vais donc me proposer.

Mme BERGÈS : Cela fait donc deux candidatures : Lhéo VINCENT et Thomas GACHOWSKI. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Je vous propose que nous nous fixions une petite semaine ; sur 42 000 étudiants, nous allons bien en trouver deux.

Nous allons voir comment gérer. Nous reviendrons vers vous pour confirmer au jury comment faire la validation.

Je vous propose de mettre fin à la séance. Nous avons voté sur les trois premiers collègues (partenaires, BIATSS et enseignants, enseignants-chercheurs). Il nous reste juste à compléter le volet étudiant pour que ce nouveau jury ERASME soit complet.

Je vous remercie, je vous souhaite une bonne journée et je vous dis à bientôt.

3. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

La séance est levée à 15 h 30.